

Avenant n°1 à la convention générale « Plateforme mutualisée de services numériques »

N° de pièce : 220517AV0005-CCBD001

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Agence Technique Départementale ayant son siège : 2, Place Hoche à Périgueux,
représentée par son Président Délégué, Monsieur Stéphane DOBBELS
Ci-dessous désignée par « ATD24 »

ET la Communauté de Communes DES Bastides Dordogne-Périgord 12 avenue Jean Moulin à Lalinde,
Représentée par son Président Jean-Marc Gouin
Ci-dessous désignée par « la collectivité »

Le présent avenant a pour objet de **modifier la convention générale** « Plateforme mutualisée de services numériques » liant la collectivité à l'ATD 24.

Il fait suite à la convention « d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la dématérialisation de l'ADS au 1^{er} Janvier 2022 », signée par le Président Jean-Marc Gouin au 23/06/2021.

ARTICLE 1 : ADHESION A LA MISSION « Portail Citoyen – Dématérialisation de l'ADS »

La collectivité souhaite adhérer au « Portail Citoyen pour la dématérialisation de l'ADS »

Dans le cadre de cette mission :

- L'ATD24 met à disposition un téléservice, issu de Cart@ds d'INETUM, pour la dématérialisation des demandes d'ADS.
- L'ATD24 prend en charge le paramétrage, la maintenance, l'hébergement du téléservice et de Cart@ds.
- L'ATD24 forme et assiste les utilisateurs à l'utilisation de l'outil.

La collectivité s'engage à :

- Disposer d'un environnement informatique adéquat à l'utilisation des outils et s'engage à les utiliser de manière responsable en respectant la réglementation en vigueur ;
- Assister aux formations ;
- Créer un compte pour chaque utilisateur ;
- Payer la participation financière indiquée à l'article 2 du présent avenant.

ARTICLE 2 : CONTRIBUTION FINANCIERE

La tarification de ce service s'applique comme suit : 0.10 € /hab. et par an. Soit 1 902.40 € pour 2022.

La présente modification porte à 43 422.00 € le montant de la participation financière globale de la convention générale « Plateforme mutualisée de services numériques ».

AR Prefecture

024-200034833-20220614-2022_06_14_11-DE

Reçu le 17/06/2022

Publié le 17/06/2022

Les autres articles de la convention générale « Plateforme mutualisée de services numériques » liant la collectivité à l'ATD 24 sont inchangés.

A....., le.....

Pour l'agence Technique,

Le Président Délégué

Stéphane DOBBELS

A. *lalinde*....., le *15/06/2022*

Pour la collectivité,

Le Président

